

**AVIS N° 18/24**

<b>SEANCE DU</b>	<b>07/04/2024</b>
<b>INTITULE</b>	<b>PORTANT AMENAGEMENT DU CALENDRIER DES SEANCES DE NEGOCIATION</b>
<b>MARCHE</b>	<b>MARCHE DE TITRES DE CAPITAL</b>

Article 1 :

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98, modifiée et complétée, relative aux règles de gestion des séances de négociation, que : si le jour férie coïncide avec la séance de cotation du mardi 09/04/2024, la séance sera annulée.

Article 2

La séance de cotation du jeudi 11/04/2024 coïncidant avec un jour férie, sera annulée.  
Le calendrier habituel des séances reprendra le dimanche 14/04/2024.